

Retraité un jour, syndiqué toujours !

é

L'édito

Sommaire :

1 : Éditorial

2 : Informations confédérales

- Les risques de la retraite par capitalisation
- Communiqué de presse : L'accès aux soins : mythe ou réalité à l'aube des 80 ans de la Sécurité sociale

4 & 5 : Informations diverses

- Compte rendu de l'Assemblée générale de la FERPA
- T.V.A. Sociale Une vieille Lune qui réapparaît

6 : Les nôtres

- Robert DEIBER

7 & 8 : La presse en parle

- Recension de divers articles d'actualité

ANNEXE : Résolution du CE de l'UCR-FO (19 & 20 juin 2025)

TOUT ÇA POUR CA!

(Éditorial de Fred Souillot, in l'InFO militante du 25/06/2025)

Ce qui devait arriver arriva. D'ultimes réunions en ultimes réunions, le mal nommé « conclave », convoqué à l'initiative du Premier ministre pour aménager la réforme des retraites, s'est terminé sur un échec.

Les différentes copies du patronat, des syndicats ou du médiateur sont restées lettre morte. Pas d'accord possible pour entériner les 64 ans, revoir l'âge du taux plein, le dispositif carrières longues, la pension des mères de famille ou les critères de pénibilité... Pas d'accord possible dans une concertation qui était dès le départ mal pensée, mal conçue, mal engagée...

Cette concertation où l'on devait initialement pouvoir parler de tout, y compris de l'âge de départ, s'est rapidement rabougri, le Premier ministre changeant les règles du jeu, donnant la priorité à l'équilibre financier des régimes et finissant par reconnaître qu'il n'était pas question de revenir sur les 64 ans.

Comme nous l'avons expliqué lors de la première réunion, il n'y avait rien à attendre. Ni le format, ni le périmètre, ni la méthode ne nous convenaient! C'est parce que nous avons vite compris qu'à aucun moment, notre revendication d'abrogation immédiate ne serait examinée que nous avons quitté

le conclave. La méthode proposée visait au contraire à nous associer au maintien de la réforme actuelle, au statu quo sur les 64 ans ou à l'introduction de la capitalisation, que nous rejetons.

Au-delà des tentatives du Premier ministre de maintenir le conclave sous perfusion, avec les organisations qui y participaient encore, il est temps de reconnaître l'échec d'un format et d'une méthode qui ne pouvaient pas fonctionner. Il est temps de revenir sur le terrain qui est le nôtre, celui sur lequel nous obtenons des résultats, celui de la négociation collective.

Sans interférence des pouvoirs publics. L'emploi, le travail, est un des éléments clés de la croissance et donc de la préservation de notre modèle social. C'est le sens de l'agenda social autonome sur lequel nous souhaitons avancer. C'est la seule voie de passage possible pour répondre aux attentes des travailleurs.

Il est temps de tirer les leçons d'une séquence qui n'aura servi ni les interlocuteurs sociaux ni le dialogue social. Pour FO, il ne doit pas y avoir de nouvelle délégation paritaire permanente, placée auprès du gouvernement, sur quelque sujet que ce soit. FO, libre et indépendante, refuse et continuera de refuser toute instrumentalisation ou intégration des organisations syndicales de salariés.

Circulaire confédérale LES RISQUES DE LA RETRAITE PAR CAPITALISATION

Chères et chers camarades,

Le 12 juin 2025, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a publié son rapport annuel confirmant le déficit du système des retraites annoncé par la Cour des comptes en février 2025.

Depuis, des discours se multiplient sur la retraite par capitalisation présentée comme une solution pour répondre au sujet du financement de notre système de retraite.

La retraite par capitalisation est un système dans lequel chaque travailleur épargne pour sa propre retraite en investissant des fonds dans des comptes ou des portefeuilles spécifiques.

FO souhaite rappeler, dans cette circulaire, les risques de la retraite par capitalisation et présenter les conséquences néfastes de ce choix dans différents pays.

1. La dépendance aux fluctuations des marchés financiers

L'un des plus grands risques de la retraite par capitalisation est sa forte sensibilité aux variations des marchés financiers. Les fonds de retraite sont souvent investis dans des actions, des obligations ou d'autres instruments financiers dont la valeur peut fluctuer en fonction des conditions économiques mondiales.

Exemple : La crise financière de 2008 a montré à quel point ce système pouvait être vulnérable. De nombreux fonds de pension ont enregistré des pertes massives en raison de la chute des marchés boursiers. Aux États-Unis, par exemple, les retraites basées sur des investissements ont été durement touchées, laissant des millions de personnes avec des fonds de retraite insuffisants.

2. L'inégalité face au rendement

Tous les épargnants ne disposent pas des mêmes connaissances ou compétences en investissement. Les personnes ayant un accès limité à des conseils financiers ou des opportunités d'investissement performantes risquent d'obtenir des rendements inférieurs, ce qui creuse encore plus l'écart entre les riches et les moins favorisés.

Exemple : En Australie, où le système de capitalisation appelé « superannuation » est très développé, des disparités importantes ont été observées. Les travailleurs à bas salaire, souvent moins bien informés ou avec des contributions moindres, accumulent des pensions beaucoup plus petites que les travailleurs mieux rémunérés.

3. Les risques d'inflation

L'inflation peut éroder la valeur réelle des économies accumulées pour la retraite. Si le rendement des investissements est inférieur au taux d'inflation, le pouvoir d'achat des retraités diminue.

Exemple : En Argentine, une inflation galopante a réduit la valeur des économies de nombreux citoyens ayant investi dans des fonds capitalisés pour leur retraite, les plongeant dans des situations financières difficiles une fois à la retraite.

4. Une exposition aux crises économiques

Les périodes de récession ou de crise économique peuvent avoir un effet dévastateur sur les fonds de retraite par capitalisation, réduisant la valeur des investissements au pire moment, lorsque les retraités en ont le plus besoin.

Exemple : Pendant la pandémie de COVID-19, les marchés mondiaux ont connu des baisses importantes. En Espagne, où certains travailleurs investissent volontairement dans des fonds de retraite capitalisés, de nombreux épargnants ont vu leurs économies s'effondrer, compromettant leurs projets de retraite.

5. La longévité et l'épuisement des fonds

Avec l'allongement de l'espérance de vie, les retraités doivent prévoir une durée plus longue pendant laquelle ils devront vivre de leurs économies. Si les fonds accumulés ne sont pas suffisants ou mal gérés, ils risquent de s'épuiser avant la fin de leur vie.

Exemple : Au Japon, un pays avec une population vieillissante, de nombreux retraités ayant opté pour des systèmes de capitalisation se retrouvent à court de fonds et doivent dépendre de leur famille ou de l'État, malgré des décennies d'épargne.

6. L'absence de garantie

Contrairement à un système par répartition, la retraite par capitalisation repose sur des performances de marché imprévisibles. Les épargnants portent donc tout le risque financier.

Exemple : En Pologne, les réformes visant à introduire davantage de capitalisation ont conduit à des pensions inférieures aux attentes initiales, car les rendements des

investissements n'ont pas été à la hauteur des projections faites lors de leur lancement.

Par conséquent, la retraite par capitalisation s'accompagne de nombreux risques. A la

différence, un régime de retraite par répartition n'est pas dépendant des marchés

financiers, il repose sur un principe de solidarité, garantissant à chaque travailleur de percevoir une pension au moment de son départ à la retraite.

C'est pour ces raisons que FO s'oppose à une retraite par capitalisation qui s'appuie sur un principe d'individualisation.

Force Ouvrière rappelle son attachement au régime de

retraite par répartition qui s'appuie sur une équité inter-générationnelle et la préservation de celui-ci. Toutefois, la pérennisation de nos régimes de retraites ne doit pas se faire au détriment des retraités et des travailleurs par une nouvelle demande d'effort supplémentaire de leur part. En effet, FO réitère que le déficit du système des retraites repose sur un manque de ressources et non pas sur un problème de dépenses.

Amitiés syndicales,

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral
Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

Communiqué de presse :

L'accès aux soins : mythe ou réalité à l'aube des 80 ans de la Sécurité sociale

La branche maladie de la Sécurité sociale a entre autres pour mission la prise en charge des dépenses médicales et paramédicales engendrées par les soins.

Cette prise en charge prend la forme soit de remboursements, soit de versements d'indemnités journalières en vue de compenser la perte de revenus subie par l'assuré du fait de sa maladie.

De ce fait, l'essence même du système de l'assurance maladie en France est de soigner en fonction des besoins, indépendamment des ressources et des moyens dont chacun dispose.

Notre système de santé a été, à l'origine, fondé sur le principe de solidarité. Un héritage de notre combat, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, inscrit au onzième alinéa du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 qui dispose :

La Nation garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé.

Au fil du temps et du développement des systèmes d'assurance maladie obligatoires, cette garantie constitutionnelle s'est étendue à toute la population, sans distinction d'âge, d'état de santé, de niveau de revenus, d'éducation ou de résidence. C'est le sens même de la Protection universelle maladie (PUMA), instaurée en 2016 et permettant à toute personne résidant en France de manière stable et régulière de bénéficier de la prise en charge de ses frais de santé.

Notre solidarité va encore plus loin en assurant que toute personne malade — peu importe son origine, sa situation administrative, sa nationalité, son âge — sur le territoire français a le droit d'être soignée.

L'accès aux soins est avant tout un enjeu de santé publique puisque l'accessibilité aux soins suppose que tout le monde se soigne mieux, ce qui s'inscrit d'ailleurs dans une démarche de prévention. C'est aussi un enjeu d'équité, parce qu'il est essentiel de tout mettre en œuvre pour qu'indépendamment de son revenu ou de sa situation géographique, tout le monde puisse béné-

ficier d'une prise en charge de qualité.

C'est donc logiquement que l'accès aux soins constitue depuis longtemps la première des missions de l'Assurance maladie et de son réseau.

Mais qu'en est-il aujourd'hui, quatre-vingts ans après ?

Un manque de professionnels de santé

Le constat est alarmant : 87 % du pays est un désert médical avec 6 millions de Français qui n'ont pas de médecin traitant. L'accès aux soins suppose aujourd'hui d'avoir les moyens financiers de payer des dépassements d'honoraires, par exemple dans des territoires devenus des déserts médicaux pour certaines spécialités, en plus des généralistes. Ainsi, 40 % des personnes renoncent à se soigner pour des raisons financières, alors que le droit à la santé, garanti par l'État, doit permettre à toute personne malade de se faire soigner, indépendamment de sa situation financière.

L'attaque permanente et incessante des droits des assurés sociaux

Ces dernières décennies ont été marquées par des diminutions des droits des assurés sociaux dont les dernières en date sont :

- la hausse du ticket modérateur de 30 % à 40 % ;
- le doublement des franchises médicales et de la participation forfaitaire ;
- la baisse du plafond des indemnités journalières de 1,8 Smic à 1,4 Smic.

Ce qui a pour conséquence le renoncement aux soins et un transfert de charges vers les organismes complémentaires.

Quatre-vingts ans après, l'accès aux soins des Français est devenu l'un des défis majeurs de l'Assurance maladie avec des conséquences lourdes pour la santé des Français.

Eric GAUTRON
Secrétaire confédéral
18 juin 2025

Information fédérale

Communiqué de la Fédération Générale des Fonctionnaires POUR GAGNER, IL FAUT D'ABORD SE BATTRE !!!

En plein cœur de l'été 2023, la DGAFP prenait une circulaire pour exclure les pensionnés de l'État du bénéfice des chèques-vacances.

La circulaire, datée du 25 juillet, a été publiée le 2 août, sans concertation préalable du CIAS et avec une simple information fin juillet au président de l'instance ainsi qu'aux secrétaires généraux des organisations y siégeant. Si l'administration espérait que la période estivale entrave notre réactivité, ce fut peine perdue. La FGF-FO s'est immédiatement adressée au ministre tandis que le président du CIAS, de son côté, a alerté les différentes délégations afin de préparer un courrier commun, envoyé à la Directrice Générale de l'Administration et de la Fonction Publique tout début septembre. Au-delà de ce courrier, le président a proposé aux SG de porter un recours gracieux d'annulation de la circulaire, recours adressé en recommandé au nom de 5 organisations sur 7 (sans la CFDT et UNSA) le 20 septembre aux cosignataires de la circulaire, à savoir les directrices de la DGAFP et du Budget.

Bien évidemment, toutes ces démarches ont reçu des réponses négatives et l'administration s'est enfermée dans ses propres contradictions.

De leur côté, six organisations syndicales (sans la CFDT) ont décidé de ne pas baisser les bras et de saisir le Conseil d'État.

Presque 2 ans après, l'avis qui vient de tomber rétablit les pensionnés dans leur droit aux chèques vacances!!!

La FGF-FO et l'UFR-FO sont particulièrement fières d'avoir mené ce combat, car, nous pouvons l'affirmer sans détour, nous avons été déterminants à la fois pour avancer les arguments nécessaires à la défense de notre requête, mais aussi pour rallier les autres organisations quand la bataille semblait perdue.

Lorsque l'on se bat, on ne gagne pas toujours, mais si on ne se bat pas on est sûr de perdre!

FO continuera d'être au cœur de l'action, sociale ou autre, et ne cessera de croire que la justice sociale sera au bout de la lutte.

Paris, le 24 juin 2025

Informations diverses

Compte rendu de l'Assemblée générale de la FERPA de mi-mandat à Paris Les 13,14 et 15 mai 2025

Cette assemblée statutaire de la fédération, organisée en France pour la 2e fois de son histoire, s'est tenue dans un contexte politique international de crise et de guerres en Europe et au Proche-Orient. Près de 90 délégués de plus de 23 pays européens se sont réunis dans les locaux du CESE. L'UCR-FO était représentée par Didier Hotte, Dany Gautschi, Christian Fradet.

L'assemblée de mi-mandat s'est réunie 2 ans après son Congrès afin de faire le point et de confirmer ses orientations. Ce fut également l'occasion de fêter son 30e anniversaire avec une intervention en vidéo d'Esther Lynch, secrétaire générale la CES. À l'occasion, ses

3 premiers secrétaires généraux furent invités : Luigina de Santis, Bruno Costantini et Carla Cantone.

Sur la situation internationale, la FERPA a rappelé sa résolution du Comité exécutif des 21 et 22 février 2024 (*), disant : « *Fidèle à ses valeurs internationalistes et pacifistes, la FERPA condamne les bombardements de civils en Ukraine, condamne les crimes contre l'humanité commis contre les populations civiles palestinienne et israélienne.* »

Dans le même temps, les attaques contre les systèmes sociaux et en particulier les retraites se sont amplifiées dans tous les pays européens, conséquence de l'entrée dans une économie de guerre généralisée.

Dans sa résolution finale, la FERPA a noté que : « *Le déplacement vers la droite de l'axe politique européen a*

conduit, parmi de nombreuses nouvelles questions, à l'élimination des positions du Commissaire spécifique aux affaires sociales de l'UE et du Commissaire à l'égalité de l'UE, fonctions institutionnelles fondamentales pour le travail de l'ensemble des syndicats européens». On peut faire le parallèle en France avec l'absence de tout ministre des Personnes âgées depuis plusieurs années, mais aussi avec les remises en cause de notre système social, basé sur la solidarité intergénérationnelle.

La FERPA a également souligné la menace pesant particulièrement sur les femmes qui : « *dans le contexte actuel sont les plus exposées à la pauvreté et à l'exclusion sociale, en raison de la perte d'autonomie, de la solitude et des pensions inférieures à celles des hommes* ».

L'Assemblée générale a rappelé ses revendications dont celle défendue mordicus par l'UCR-FO à savoir : « *l'indexation des pensions et des salaires à la progression de l'inflation et une pension minimale, qui répond à tous les besoins d'une vie décente, dans tous les pays, supérieure au seuil de pauvreté* ».

La FERPA a réaffirmé également : « *son opposition claire à toute mesure de relèvement de l'âge de la retraite et/ou de gel des revalorisations* » position évidemment capitale dans le contexte français avec la menace d'une « année blanche » récemment formulée par certains politiques. À noter que la CFDT a voté cette résolution, comme les autres organisations françaises.

Beaucoup d'autres points ont été abordés : la fiscalité, les politiques migratoires, l'entrée des jeunes dans le

travail, la discrimination numérique et par l'âge, etc. La FERPA suggère d'ouvrir un débat pour définir des normes sur les droits des personnes âgées avec comme but la conclusion d'une convention internationale. Ceci mérite évidemment réflexion et l'UCR-FO attendra de nouveaux développements avant de se positionner.

L'ensemble de cette résolution est disponible en cliquant sur ce lien :

[Declarationfinmimandatapprouvee2025_FR.pdf](#)

Pour conclure, la résolution adoptée le 15 mai par l'Assemblée regrettait une fois encore l'absence de droit de vote dans les instances de la CES. Toutefois, il est maintenant possible d'annoncer que la FERPA a finalement été entendue, grâce à l'action d'Esther Lynch, secrétaire générale de la Confédération Européenne des Syndicats. L'Assemblée générale de mi-mandat de la CES, qui se tenait quelques jours après, a effectivement adopté le principe de la représentation de la FERPA dans ses instances avec droit de vote. La Confédération a soutenu cette demande dès l'origine.

L'ensemble des délégués ont été très satisfaits de l'organisation des travaux et ont apprécié le cadre du Conseil économique, social et environnemental qui nous a accueillis.

Didier Hotte.

(*) A retrouver sur ce lien : https://ferpa.org/wp-content/uploads/2024/03/Motionfinalepaix_FR.pdf

T.V.A. Sociale UNE VIELLE LUNE QUI RÉAPPARAÎT

La T.V.A. Sociale est une mesure qui consiste à transférer une partie du financement de la protection sociale depuis les cotisations patronales vers la TVA, afin de réduire le coût du travail sans creuser les déficits.

Cette idée lunaire portée par Nicolas SARKOZY en 2012 revient donc dans le débat public alors que le Gouvernement BAYROU cherche 40 Milliards d'économies pour le Budget 2026 et naturellement on vise les salariés qu'ils soient du privé ou du public, les retraités et les chômeurs ou plus simplement on vise la population la plus paupérisée en vue de l'appauvrir encore un peu plus. En effet, en augmentant la TVA de 1 à 2 % ce sont les gens les moins argentés qui vont subir cette augmentation sans pour cela être sûr que cette augmentation soit versée aux comptes de la Sécurité Sociale. Une fois de plus on va réduire ou exonérer les Entreprises de cotisations sociales en vue de diminuer le coût du travail dans l'espoir qu'elles embauchent et/ou arrêtent de licencier.

La vraie question c'est de savoir si les Entreprises Françaises sont en difficulté...

Un peu d'histoire chiffrée depuis l'arrivée du grand patron MACRON à l'Élysée nous montre que :

1. Les Entreprises du CAC 40 ont cumulé :

- 858.31 Milliards de résultats de 2017 à 2024
- Ont versé 58 % de ces résultats à leurs actionnaires soit 549,40 Milliards dont 405,50 Milliards en numéraires.
- Elles ont bénéficié de 498 Milliards d'allègement et d'exonération de cotisations sociales.

2. Dans le même temps :

- La sécurité Sociale n'a cumulé que 121 Milliards de déficit dont 64 Milliards pour 2020 & 2021 au titre de la crise sanitaire
- Les Entreprises bénéficiaires des allègements et exonérations de cotisations n'ont pas embauchés pour autant, preuve s'il en fallait c'est que le nombre de salariés privés d'emploi est constant.

On démontre ici, sans conteste possible, que si les seules Entreprises du CAC 40 avaient payées leurs cotisations, la Sécurité Sociale, non seulement ne serait pas en Déficit mais que les comptes seraient en positif ce qui serait bénéfique pour les salariés, les retraités et les chômeurs mais aussi pour tous nos services de santé HOPITAL, EHPAD et services Sociaux et Médicaux Sociaux qui pourraient être modernisés avec du personnel mieux rémunéré en nombre suffisant pour accomplir leur mission.

Les ordonnances d'Octobre 1945 portant création de la Sécurité Sociale avec la volonté des représentants des salariés et des employeurs de reconstruire la France après la seconde guerre mondiale avaient conscience que des salariés en bonne santé ayant les moyens de se soigner et/ou de vivre dignement à la retraite permettaient aux entreprises de prospérer et d'embaucher tout en payant leurs cotisations sociales.

Les patrons d'hier avaient-ils plus conscience de l'intérêt

National que ceux d'aujourd'hui qui mettent en exergue leurs pertes à la Bourse américaine !!!

90 Milliards d'allègement et exonérations plus 170 Milliards d'aide de l'État aux Entreprises sans conditionnalité alors que les gens au R.S.A. qui perçoivent 645.52 € uro par mois sont obligés de travailler quasi gratuitement au moins 15 heures par semaine.

L'injustice sociale elle est là et pas ailleurs !!!

Michel MOUSSAY

Les nôtres

Robert DEIBER

Résumer en un mot : MILITANT

Membre fondateur de l'Union départementale des syndicats force ouvrière du Bas Rhin avec Jaques Broussal en 1955.

Il fut trésorier et Secrétaire Général Adjoint de l'UD FO 67

En 1970, il est élu membre du Comité Confédéral National.

Il fut également membre du Bureau de la Fédération des Employés et Cadres.

En 1990, lors de son départ à la retraite il devient membre de l'AFOR qui deviendra l'UDR en 2002. Il

prendra à ce moment la présidence de cette association jusqu'en 2014.

Il devient alors président d'Honneur de notre Union départementale des Retraités Force ouvrière du Bas Rhin il restera actif dans cette instance puisqu'il a participé à la dernière réunion de bureau le 7 mai de cette année et à la sortie de ce printemps

Il restera dans nos mémoires comme un militant convaincu du bien-fondé de ses idées, et comme un chemin à suivre pour notre jeunesse.

A Mariette et à toute sa famille, nous exprimons nos très sincères condoléances.

Salut Robert

La presse en parle



BFM Business

La proposition formulée par Gérald Darnain en fin de semaine dernière vise à durcir les règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi.

Il suggère de réduire la durée d'indemnisation de 18 à 9 mois pour les chômeurs qui refuseraient de manière répétée des offres d'emploi.

l'Opinion

L'Opinion

La question du financement bloque, aussi. Les syndicats souhaitent que le patronat contribue à l'effort pour respecter l'équilibre financier du régime des retraites d'ici à 2030. Mais les entreprises refusent toujours catégoriquement d'augmenter la moindre cotisation. D'autres pistes de financement ont été évoquées au sein du conclave : augmenter le taux de CSG pour les retraités, sous-indexer

les pensions, supprimer l'abattement fiscal de 10 % dont bénéficient les retraités... « Ces mesures ne relèvent pas de notre décision et ont peu de chance d'être reprises au Parlement », objecte notre représentant patronal. Surmonter ces blocages entre le patronat et les syndicats n'est que la première épreuve de feu ce conclave, qui devra ensuite passer sur le grill de l'Assemblée nationale.

Les Echos

Les Échos : Les propositions de la CPME

Il faut resserrer le dispositif de départ anticipé des carrières longues pour le cibler sur ceux qui ont vraiment commencé à travailler de manière précoce. Ceux qui ont fait quelques trimestres de job étudiant avant 20 ans, ce n'est pas normal qu'ils puissent partir plus tôt.

Par ailleurs, nous sommes favorables à aligner la CSG des retraités les plus aisés sur celle des actifs, et à une désindexation partielle des pensions des retraités les plus aisés par rapport à l'inflation, afin que les efforts soient partagés par tous.



AFP : L'économie française va fortement s'essouffler en 2025, selon l'Insee

Une économie essoufflée : la croissance française devrait subir un net coup de frein en 2025, ses principaux moteurs comme la consommation ou l'investissement manquant d'entrain dans un contexte de restrictions budgétaires et d'incertitude économique mondiale, a indiqué mercredi l'Insee.

Après 1,1 % en 2024, l'Institut national de la statistique prévoit une hausse de seulement

0,6 % du produit intérieur brut (PIB) dans la deuxième économie de la zone euro pour cette année.

Ce taux est inférieur à la prévision du gouvernement (0,7 %), que ce dernier a jugée « atteignable » en dépit de vives tensions internationales et d'un effort budgétaire considérable qui se poursuivra en 2026.



Nouvel Obs : Le pari de la CFDT

(...) En février et mars derniers, quand FO et la CGT ont décidé de claquer la porte du conclave face au refus de François Bayrou de revenir sur les 64 ans, Marylise Léon a saisi sa chance. « J'en ai assez d'avoir un peu le sentiment d'être la seule adulte dans la pièce, a alors tonné la cheffe cédétiste. Les travailleurs

et les travailleuses ont besoin de représentants qui agissent en responsabilité! » Exit donc la sacro-sainte « intersyndicale » (...), qui faisait parler d'une seule voix les syndicats, dans le but d'obtenir, coûte que coûte, l'abrogation de « la retraite à 64 ans ». Aujourd'hui, l'âge légal de départ n'est plus

une ligne rouge pour le syndicat réformiste même s'il continue, pour la forme, à réclamer «un bougé». «Dès le départ, on savait que les 64 ans seraient un élément incontournable de la discussion, mais aussi le plus difficile à modifier, confirme Yvan Ricordeau. On n'en a pas fait un

prérequis, et nous avons assumé de poursuivre les négociations jusqu'au bout afin d'obtenir des améliorations pour les travailleurs. Entendons-nous : il ne s'agit pas de valider la réforme de 2023, mais de corriger les principales injustices.»



AFP

Astrid Panosyan-Bouvet ministre du Travail déclare : « Je rejoins le président de la CPME et les déclarations du Premier ministre ce matin qu'on est très près d'un accord », a estimé la ministre

« Beaucoup de choses sont sur la table, que ce soit la mesure d'âge, que ce soit les femmes, que ce soit la gouvernance. Il y a des choses aujourd'hui qui doivent encore être discutées sur la pénibilité avec des avancées des uns et des autres qui ont été considérables », a-t-elle estimé, afin de « terminer ce bout de chemin ».

« Si on réussit ce pari incroyable, on aura montré qu'on peut prendre des décisions difficiles dans un climat qui est apaisé, dans un Parlement qui a une configuration politique qui est extrêmement

compliquée aujourd'hui, et ça peut aussi donner des ouvertures sur d'autres sujets comme le financement de la protection sociale qui est anormalement aujourd'hui assise sur le travail ».

« Bien entendu que le travail doit financer les accidents du travail, l'assurance-chômage, les retraites. Ça pose quand même question quand il doit aussi financer à ce point des risques universels comme la maladie, l'autonomie, la famille ».

« Pour pouvoir parler de ces sujets essentiels en termes de compétitivité, de motivation de vos salariés, il faut qu'on puisse réussir ce pari difficile, épineux, parfois un peu passionnel des retraites », a-t-elle conclu.



Union Confédérale des Retraités FORCE OUVRIERE

141 Avenue du Maine 75014 PARIS

pbarbier@force-ouvriere.fr – <https://ucr.force-ouvriere.org/>

Comité exécutif de l'UCR FO

19 et 20 juin 2025

Le Comité Exécutif de l'UCR FO s'est réuni les 19 et 20 juin au siège de la CGT FORCE OUVRIERE. Il a discuté de la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui les retraités.

Concernant la situation internationale, le CE partage la Lettre du secrétaire général de la Confédération Frédéric Souillot au Président de la République lui demandant « de condamner fermement les agissements du gouvernement israélien, d'exiger un cessez-le-feu immédiat et de tout mettre en œuvre pour obtenir l'arrêt définitif des massacres et des bombardements. Le blocus des convois humanitaires qui conduit à affamer et à priver de soins la population, confrontée à des déplacements massifs doit cesser tout comme les livraisons d'armes à Israël. »

Le Comité Exécutif s'alarme de la situation à Gaza où les Palestiniens sont victimes d'un véritable génocide.

Pour le CE, la lettre de F Souillot s'inscrit dans la tradition de la CGT-FO résumée dans le slogan « Pain, Paix et Liberté » et exprimée dans le manifeste de la CGT contre la guerre du 29 juillet 1914 : « La guerre n'est en aucune façon, une solution aux problèmes posés. Elle est et reste la plus effroyable des calamités humaines. Faisons tout pour l'éviter ! (...) A bas la guerre ! Vive la paix ! ».

Aussi, l'UCR FO continuera à agir pour éviter la guerre, pour la paix. Avec la Confédération, le CE de l'UCR FO soutient et soutiendra tous les militants, toutes les UDR FO qui se mobiliseront et manifesteront pour un cessez le feu immédiat en particulier au Moyen orient et en Ukraine.

Concernant la situation française, le Comité exécutif condamne les déclarations du Président de la République, du 1^{er} ministre et du gouvernement visant à faire accepter aux français 40 milliards d'économie répartis entre les services publics, la Sécurité sociale et les collectivités territoriales alors que cette année encore il y a eu 200 milliards d'aides publiques versées aux entreprises sans aucune contrepartie, 100 milliards d'évasion fiscale répartis entre la fraude et l'optimisation, 100 milliards de dividendes redistribués aux actionnaires en 2024 qui correspondent à 66% des bénéfices réalisés, sans compter les 77 milliards d'exonérations de cotisations sociales en 2025 qui ont augmenté de 26% depuis 2019.

Le Comité exécutif n'accepte pas les récentes déclarations du Ministre des finances et de la ministre des comptes publics stigmatisant « la gratuité qui déresponsabilise en matière de services publics » et exigeant encore une baisse du nombre de fonctionnaires.

Le Comité exécutif dénonce la campagne éhontée et mensongère relative au soi-disant « trou de la Sécurité Sociale », comme il s'insurge contre les propos du président du MEDEF, repris par le Président de la République et le 1^{er} ministre expliquant que les cotisations sociales reposaient trop sur le travail.

Leur objectif consiste ni plus ni moins à en finir avec notre protection sociale fondée sur la solidarité selon le principe chacun cotise selon ses moyens, et reçoit selon ses besoins.

Comme le rappelle la déclaration de la CE Confédérale du 22 mai dernier :

« Alors que l'on célèbre cette année les 80 ans de la sécurité sociale, FO défend un modèle qui a toujours démontré sa pertinence, garantissant l'égalité des droits pour toutes et tous, indispensable à

la cohésion sociale de la République. La commission exécutive dénonce l'affaiblissement de ce modèle, basé sur le salaire différé (cotisations sociales) et la fiscalisation toujours plus poussée de son financement et ne participera pas à son démantèlement. »

Concernant la situation des retraités, le Comité exécutif s'élève contre toutes les tentatives visant à présenter les retraités comme des nantis responsables de tous les maux et s'opposera à toutes les mesures envisagées visant à remettre en cause le pouvoir d'achat des retraités déjà fortement amputé : remise en cause de l'abattement fiscal de 10%, abaissement du plafond de 4321 euros par foyer fiscal, augmentation de la CSG, gel des pension, augmentation considérable du « reste à charge » en matière de soins...

L'intensification de la destruction des réseaux de proximité des services publics ont pour conséquences d'aggraver de façon parfois gravissime, l'isolement social des personnes les plus vulnérables. L'UCR FO se saisira de cette question et prendra toute initiative pertinente.

Face à toutes ces attaques, le Comité Exécutif se félicite de l'initiative de l'UCR FO - reprise depuis par le groupe des 9 – de lancer une pétition à l'échelle nationale pour dire :

**NON A LA SUPPRESSION de L'ABATTEMENT FISCAL DE 10% POUR LES RETRAITÉ•ES, NON A UNE NOUVELLE ANNEE BLANCHE, REVALORISATION DE TOUTES LES PENSIONS, NON A L'AUGMENTATION DE LA CSG
CA SUFFIT !**

Les retraités ne sont ni des nantis, ni des vaches à lait.

Le Comité Exécutif se félicite de l'écho extrêmement important rencontré par la pétition que ce soit sur les réseaux sociaux ou sur les marchés et autres lieux de diffusion.

Plus généralement, devant l'intensité des attaques qui menacent les retraités aussi bien concernant leurs acquis que le refus du rétablissement de leur pouvoir d'achat, le CE propose que l'UCR FO soit à l'initiative d'une campagne de sensibilisation intense afin de préparer une riposte massive.

Pour le Comité Exécutif, cette campagne doit s'inscrire dans une mobilisation interprofessionnelle visant à amplifier la défense de la Sécurité sociale contre toutes les attaques, y compris celles développées à la suite du « conclave ».

Aussi, le CE invite toutes ses structures à amplifier, en liaison avec les UD et les Fédérations FO, ainsi qu'avec les autres organisations du G9, la campagne de signatures, y compris cet été, afin de préparer les conditions pour faire reculer le gouvernement et ses alliés.

Concernant la vie de l'UCR FO, le CE se félicite de la vitalité des UDR FO qui multiplient les initiatives dans tous les domaines.

Il considère que le Supplément à la Lettre de l'UCR FO constitue un bon outil d'information permettant aux structures de coller au plus près de la situation.

Le CE prend acte de la volonté de mettre à jour le fichier des destinataires de La Lettre de l'UCR FO et invite les UDR et les sections fédérales de retraités à multiplier les contacts avec les syndicats afin d'agir de concert pour que le slogan « Retraité un jour, syndiqué toujours » se concrétise par de nouvelles cartes et de nouvelles vignettes UCR.

Enfin, à 3 mois et demi de l'Assemblée générale de l'UCR FO, le Comité Exécutif invite toutes ses structures à préparer cette échéance en inscrivant les délégués statutaires et supplémentaires d'ici le 31 juillet et en régularisant – si nécessaire - leur situation en termes de paiement des cotisations (cartes et vignettes UCR), condition indispensable pour participer aux travaux de l'AG.

Paris le 20 juin 2025